

**Compte-rendu du Conseil Communautaire
Du 17 novembre 2008**

Membres présents

Cholonge	Bruno Kramarczewski	
La Motte d'Aveillans	Serge Beschi Claude Combe	Delphin Colonel Marie-France Perino
La Mure	Fabrice Marchiol Michel Bonniol Albert Claret Joël Challon	Jean-Pierre Gondrand Nadine Bari Denis Musard Michel Salomon
Notre Dame de Vaulx	Jean-Louis Léon	Jean-Claude Barré
Saint Jean de Vaulx	Patrick Reynier-Poète	Jean-Louis Ravanat
Saint-Théoffrey	Georges Bonneton	Marie-Claude Delay
Susville	Philippe Brun	Camille Bérard
Pierre-Châtel	Michel Sénor Annie Raynaud	Alain Villard Françoise Rocher
Villard Saint Christophe	Jean-Yves Panchaud	

Secrétaire de séance : Michel Bonniol

Nombre de conseillers prenant part au vote : 24

Il est à noter la présence de Charles Galvin, Conseiller Général

Ordre du jour :

1. Présentation des Assises du Tourisme en Matheysine

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. Adhésion de la Commune de Sousville au syndicat des piscines
2. Requalification des cités minières – Création de collecteurs séparatifs d'assainissement de la cité minière de La Mure → attribution d'appel d'offres
3. Indemnité de conseil et d'aide à la préparation budgétaire
4. Budget CLH → décision modificative

Le Conseil communautaire autorise ces inscriptions à l'ordre du jour de cette séance.

1. Adhésion de la Commune de Sousville au syndicat Mixte des piscines de La Mure et La Motte d'Aveillans

Michel Sénor présente à l'assemblée, la délibération du Syndicat Mixte des Piscines de La Mure et La Motte d'Aveillans en date du 9 octobre 2008 donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Sousville à compter du 1^{er} juillet 2008, suite à la demande de celle-ci du 25 juin 2008.

Il précise que les collectivités membres du syndicat mixte doivent se prononcer expressément sur l'adhésion de tout nouveau membre intéressé, et ce dans un délai de 3 mois à compter de la notification.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Sousville au Syndicat Mixte des piscines de La Mure et La Motte d'Aveillans, à compter du 1^{er} juillet 2008.

2. Requalification des cités minières – Création de collecteurs séparatifs d'assainissement de la cité minière de La Mure → attribution d'appel d'offres

La Communauté de Communes de la Matheysine est le maître d'ouvrage de l'opération "Requalification des cités minières de la Matheysine". A ce titre une consultation selon la procédure d'un appel d'offres ouvert a été lancée.

La Commission d'Appel d'offres réunie le 20 octobre 2008, a procédé à l'ouverture des plis. Suite à la vérification des offres effectuée par le maître d'œuvre, le classement des offres se décompose comme suit,

Rang	Entreprise	Note globale sur 20 ⁽¹⁾	Montant HT
1	ALLOUARD	19.45	219 919.25 €
2	CARRON	14.65	383 484.36 €
3	EHTP	13.75	359 843.50 €
4	EUROVIA	12.96	476 027.55 €
5	GRAVIER	11.88	374 646.10 €
6	BERTHOULY	11.59	396 677.75 €
7	PELISSARD	11.41	299 986.32 €

(1) Les critères d'attributions définis au règlement de la consultation sont : valeur technique de l'offre (55%) – prix des prestations (45%)

La Commission décide de retenir l'entreprise ALLOUARD comme adjudicataire pour un montant de 219 919.25 €HT.

Le Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission d'appel offres, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer le marché d'appel d'offres avec l'entreprise ALLOUARD pour un montant de 219 919.25 €HT, autorise Monsieur le Président à signer les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière, précise que les dépenses résultant de ce marché seront imputées à l'opération "CPER Cités Minières" du budget primitif.

3. Indemnité de conseil et d'aide à la préparation budgétaire

Suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2008, il est nécessaire de renouveler la délibération relative à l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité pour aide à la préparation budgétaire.

À noter : Précédemment le taux était fixé à 50%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 23 voix "pour", 1 "Ne prend pas part au vote" (NPPV), → Décide d'attribuer à Monsieur Michel GUIGUET, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 499.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

→ Décide d'attribuer à Monsieur Michel GUIGUET, Receveur, l'indemnité pour aide à la préparation budgétaire allouée conformément aux textes à savoir : 45,73 € pour les collectivités disposant d'un secrétaire à temps plein.

4. Budget CLH → décision modificative

C/011 crédits ouverts = 9 000 €	crédits consommés = 11 485.66 €
C/6226 - Crédits ouverts	8 000.00
Dépenses mandatées et engagées	= 10 866.12
- Solde observatoire 2006	2 350.00
- Diagnostic foyer travailleurs	3 910.92
- Observatoire 2007	694.28
- Diagnostic foyer travailleurs	3 910.92

Il est donc nécessaire de faire le mouvement de crédits suivant :

C/6815 dotations aux provisions	- 2 800 €
C/6226 honoraires	+ 2 800 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise ce virement de crédits.

5. Présentation des Assises du tourisme en Matheysine

Fabrice Marchiol explique qu'il a souhaité réunir le Conseil communautaire sous sa forme traditionnelle mais également les membres de la Commission tourisme pour la présentation des Assises du tourisme.

Cette étude, initiée par le Conseil Général il y a 2 ans, a été présentée aux techniciens et aux élus sortants.

Il s'agit aujourd'hui de la présenter aux nouveaux élus.

A l'issue de cette présentation et suite aux remarques des participants, des questions de fonds seront à débattre au niveau de la Commission tourisme.

Christophe Miard, Directeur du Conseil Général – Direction Territoriale Matheysine, présente les Assises du tourisme en Matheysine.

Pour Michel Bonniol, deux pistes sont à retenir :

- l'événementiel sportif : domaine attirant le plus de monde, s'adapte aux difficultés liées au climat

Pour lui, la solution est de mettre en place des stages sportifs

- le potentiel gastronomique

Ce point n'apparaît pas dans l'exposé mais présente une richesse phénoménale.

Fabrice Marchiol note l'importance de produire un calendrier des manifestations.

Actuellement, l'ADM sollicite les offices de tourisme pour réaliser ce document, c'est un outil modeste mais qui existe.

L'idée de réaliser une campagne de communication à l'échelle des 3 cantons est récurrente depuis plusieurs années → volet économique, touristique et agricole.

Toutefois, il est incohérent de vouloir développer le tourisme à des fins économiques sans s'assurer de la survie de l'outil de base de l'économie locale, à savoir l'ADM.

Il faut avancer concomitamment sur le pan de l'économie qu'est le tourisme → vision globale.

L'ADM est candidate à jouer ce rôle auprès des intercommunalités.

Il rappelle qu'il est important de communiquer sur le mot "Matheysine" → acceptation des cantons de Corps et Valbonnais car réelle volonté de vivre ensemble sur certains sujets.

Michel Sénor note également une volonté des 3 communautés de communes pour développer le tourisme. D'ici 10 ans, l'objectif est d'avoir un territoire attractif.

La première étape sera un site internet global en avril 2009.

Michel Bonniol évoque la création d'une brochure commune.

Fabrice Marchiol se félicite d'une volonté politique commune → politique touristique territoriale marquée par diverses actions :

- investissements publics pluriannuels structurants à l'échelle des 3 territoires, à l'image du programme des Lacs,
- logique de promotion → affichage commun visant à promouvoir le territoire dans sa globalité,

- travail vis-à-vis des partenaires privés.

Charles Galvin indique que l'objectif des Assises était de poser le problème du développement touristique :

- réponse aux problèmes d'emploi,
- potentiel à développer,
- les communes peuvent créer des conditions pour le développement touristiques, même si les partenaires privés sont les principaux acteurs.

Il faut croire que le climat peut être favorable au développement touristique. Il faut également croire que le tourisme entraîne un développement économique et donc un enrichissement du territoire.

Ces arguments doivent être la base de réflexion des élus.

Georges Bonneton estime que le territoire possède de nombreux atouts devant être mis en commun → expertise à mener et utilisation des outils que l'on possède déjà.

Fin de séance